

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Berenberg Eurozone Focus Fund - catégorie de parts R A

WKN / ISIN: A2DVQG / LU1637618403

Ce fonds est géré par la Universal-Investment-Luxembourg S.A. (la "société d'investissement").

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds est géré activement.

L'objectif de la politique d'investissement du Berenberg Eurozone Focus Fund est de générer la plus-value la plus élevée possible en tenant compte du risque de placement et de critères d'investissement socialement et écologiquement responsables.

Pour y parvenir, l'actif du fonds est investi à hauteur d'au moins 51 % en actions d'émetteurs de la zone euro. Les émetteurs de la zone euro sont ceux ayant leur siège social ou leur bourse principale dans la zone euro ou qui y exercent leur activité (Country of Risk = zone euro). Les principaux investissements sont effectués à cette fin dans des titres classiques ainsi que dans des petites et moyennes capitalisations enregistrant une forte croissance. Le fonds vise à surperformer son indice de référence, le MSCI® EMU Net TR EUR. Un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales est pris en compte dans les décisions d'investissement du fonds. Jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds peuvent être investis dans des fonds cibles (OPCVM et autres OPC) conformément à l'article 41 (1) e) de la loi du 17 décembre 2010. Le fonds investit jusqu'à 10 % de son actif net dans des obligations et dans des titres similaires à des obligations. Jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds peuvent être investis dans des obligations subordonnées (Contingent Convertible Bonds uniquement). Jusqu'à 5 % de l'actif net du fonds peuvent être investis dans des sociétés d'investissement immobilier (Real Estate Investment Trusts), ayant le statut de valeurs mobilières. Jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds peuvent être investis dans des certificats 1:1 sur actions et indices. Les instruments financiers dérivés (IFD) négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (OTC) peuvent être utilisés à des fins d'investissement et de couverture. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations (règlement (UE) 2019/2088).

L'indice de référence suivi par le fonds est le: 100% MSCI EMU NR (EUR). L'indice de référence du fonds est déterminé par la Société et peut, le cas échéant, être changé. Toutefois, le fonds ne vise pas à reproduire son indice de référence. Le gestionnaire du portefeuille peut investir à son entière discrétion dans des titres ou secteurs qui ne sont pas couverts par l'indice de référence afin de saisir des opportunités de placement spécifiques. La stratégie d'investissement limite le degré de déviation du portefeuille-titres par rapport à l'indice de référence. Cet écart peut être important.

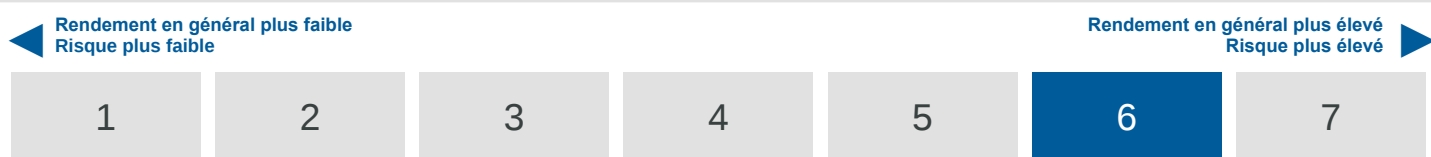
Dans ce contexte, la sélection des différents éléments d'actif incombe au management du fonds.

Les revenus restent acquis au Fonds (les cas échéant: cette catégorie de parts) et augmentent la valeur des parts.

Les investisseurs peuvent réclamer à la société de gestion le rachat de leurs parts en principe n'importe quel jour d'évaluation du compartiment, c'est-à-dire n'importe quel jour ouvrable bancaire qui soit un jour de Bourse à la fois au Luxembourg et au à Francfort-sur-le-Main. Le fonds peut toutefois suspendre le rachat lorsque des circonstances exceptionnelles semblent l'exiger compte tenu des intérêts des investisseurs.

Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période de moins de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur repose sur des données historiques; prévoir l'évolution future n'est donc pas possible. Le classement du fonds peut changer à l'avenir et aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Un fonds même classé en catégorie 1 n'est pas synonyme d'un placement ne présentant absolument aucun risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 6 car le cours de ses parts est exposé à des fluctuations importantes, et par conséquent, les opportunités de gain, mais aussi les risques de perte, peuvent être élevés.

Lorsque le fonds est classé dans une catégorie de risque, il peut arriver en raison du modèle de calcul utilisé qu'il ne soit pas tenu compte de la totalité des risques encourus. Vous trouverez des précisions à cet égard à la rubrique intitulée «Considérations sur les risques» dans le prospectus de vente. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins revêtir de l'importance pour le fonds:

- Risque de crédit: le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations d'État et d'entreprise. Les émetteurs de ces obligations peuvent, le cas échéant, devenir insolvables faisant que la valeur des obligations risque d'être en totalité ou en partie perdue.
- Risques inhérents à l'utilisation d'instruments dérivés: le fonds peut conformément aux objectifs définis à la rubrique «Objectifs et politique d'investissement» recourir à des opérations sur dérivés. Ce faisant, les chances accrues de gain vont de pair avec un risque de perte plus élevé. L'utilisation de dérivés aux fins de se protéger contre les pertes peut également réduire les chances du fonds d'engranger des gains.
- Risque de dépositaire: La garde des actifs notamment à l'étranger peut être liée au risque de perte pouvant résulter d'une insolvabilité, du non-respect de l'obligation de diligence ou d'un comportement abusif du dépositaire ou d'un sous-dépositaire.
- Risques opérationnels: le fonds peut être victime d'escroquerie ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes dues à des malentendus ou à des erreurs commises par le personnel de la société d'investissement ou par des tiers externes ou subir un préjudice occasionné par des événements extérieurs tels que par exemple des catastrophes naturelles.

Frais

Frais ponctuels avant et après investissement:

Frais d'entrée et de sortie: 5,00% / 0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année:

Frais courants: 1,75%

Frais pris en charge par le fonds dans certaines circonstances:

Commissions de performance du fonds: aucune

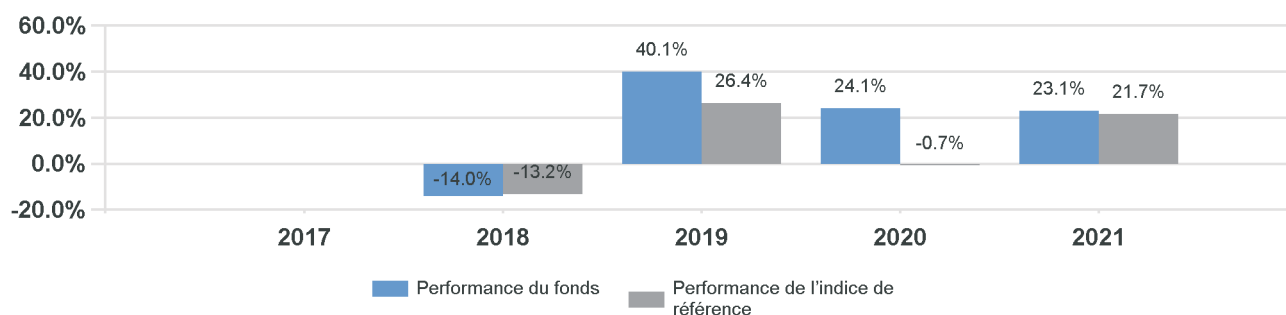
Les commissions et autres frais servent à financer les frais de gestion courante et de garde de l'actif du fonds ainsi que les frais de commercialisation des parts du fonds. Ces frais réduisent les opportunités de rendement qui se présentent à l'investisseur.

Le droit d'entrée / de sortie indiqué ici est un montant maximum. Il peut être le cas échéant moins élevé. Vous pouvez interroger votre distributeur pour lui demander le taux effectif qui vous serait appliqué.

La conversion de parts d'une catégorie de parts du fonds en parts d'une autre catégorie de parts du même fonds ne fait pas l'objet de frais supplémentaires.

Les frais courants mentionnés ici ont été supportés au cours du dernier exercice du fonds, qui a été clôturé en décembre 2021. Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas de rémunération liée à la réussite ni les frais occasionnés pour l'acquisition ou l'aliénation d'éléments d'actifs (frais de transaction). Le rapport annuel pour chaque exercice contient des précisions concernant les frais réellement comptés. Davantage d'informations sur les frais peuvent être consultées sous la rubrique « Commission de gestion et frais divers » du prospectus de vente.

Performances passées



Les performances du passé ne constituent en aucun cas une garantie concernant les performances futures.

L'ensemble des frais et des commissions, à l'exception du droit d'entrée, ont été déduits lors du calcul.

Le fonds a été lancé le 02.10.2017. Cette catégorie de parts a été lancée le 02.10.2017.

La performance historique a été calculée en Euro.

Informations pratiques

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch est la banque dépositaire du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels, ainsi que les cours actuels des parts et d'autres informations sur le fonds sont disponibles gratuitement en anglais sur notre site Internet, à l'adresse <https://fondsfinder.universal-investment.com>.

Le fonds est soumis à la loi luxembourgeoise et à la réglementation fiscale en vigueur au Grand Duché du Luxembourg. Cela peut avoir un impact sur la façon dont vous serez imposé en rapport avec vos revenus provenant du fonds.

La responsabilité de la société d'investissement Universal-Investment-Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé au Grand Duché du Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier („CSSF“).

MSCI® est une marque déposée de MSCI Limited.

Les informations concernant la politique de rémunération actuelle de la Société de gestion sont disponibles sur Internet à l'adresse www.universal-investment.com/en/Remuneration-system-Luxembourg. Celles-ci comprennent une description des méthodes de calcul des rémunérations et des avantages perçus par les groupes de collaborateurs, ainsi que les données des personnes compétentes pour la répartition, y compris la composition de la commission de rémunération. Les informations sur la Société de gestion peuvent vous être fournies gratuitement en format papier sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18.02.2022.